

NOTES EXPLICATIVES

RÈGLEMENT 1692-22-2023

**MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1692-00-2014 CONCERNANT LA TARIFICATION DES
SERVICES MUNICIPAUX**

Ce règlement a pour objet d'ajouter un tarif pour l'obtention d'un certificat d'enregistrement pour une personne effectuant des travaux arboricoles pour le compte d'autrui.

RÈGLEMENT 1692-22-2023

MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1692-00-2014 CONCERNANT LA TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT qu'un projet du présent règlement a été déposé à la séance du conseil du 27 mars 2023;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du conseil du 27 mars 2023;

CONSIDÉRANT qu'une copie de ce règlement a été remise à chaque membre du conseil au plus tard soixante-douze (72) heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT que la présidente d'assemblée a mentionné l'objet du règlement, sa portée, son coût et le cas échéant son mode de financement et son mode de paiement et de remboursement;

LE CONSEIL DE LA VILLE DE BELOEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

Article 1. La grille de tarification « 6. Urbanisme » présente à l'annexe A du règlement 1692-00-2014 est remplacée par la grille de tarification « 6. Urbanisme » jointe en annexe au présent règlement pour en faire partie intégrante.

Article 2. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Fait à Beloeil, le 24 avril 2023.

NADINE VIAU
Présidente d'assemblée et mairesse

MARILYNE TREMBLAY, avocate
Greffière

Règlements de la Ville de Beloeil

ANNEXE A

6. URBANISME

SUJET	TARIF[*1] 2023	
PERMIS DE CONSTRUCTION POUR UN USAGE RÉSIDENTIEL (bâtiment principal)		
Construction		
- Unifamiliale (H-1)	500 \$ de base + frais obligatoire pour nettoyage des rues après la construction : 75 \$	
- Bifamiliale et trifamiliale (H-2)	500 \$ de base + 150 \$ par unité de logement + frais obligatoire pour nettoyage des rues après la construction : 50 \$ par logement	
- Multifamiliale de 4 à 8 logements (H-3)	500 \$ de base + 175 \$ par unité de logement + frais obligatoire pour nettoyage des rues après la construction : 50 \$ par logement	
- Multifamiliale de 9 logements et plus (H-4)	500 \$ de base + 200 \$ par unité de logement + frais obligatoire pour nettoyage des rues après la construction : 50 \$ par logement	
- Maison mobile (H-5)	25 \$	
- Habitation collective (H-6)	500 \$ de base + 200 \$ par unité (logement ou chambre) + frais obligatoire pour nettoyage des rues après la construction : 50 \$ par logement ou chambre	
Transformation	50 \$ de base + 3 \$ par tranche de 1 000.00 \$ du coût des travaux. Le coût maximal du permis est limité au coût d'un permis pour la construction d'un bâtiment principal de même usage	
Agrandissement	50 \$ de base + 3 \$ par tranche de 1 000.00 \$ du coût des travaux. Le coût maximal du permis est limité au coût d'un permis pour la construction d'un bâtiment principal de même usage	
PERMIS DE CONSTRUCTION POUR UN USAGE AUTRE QUE RÉSIDENTIEL (bâtiment principal)		
Construction		
	300 \$ de base + 2 \$ par m ² selon la superficie brute totale des planchers	
Transformation		
	50 \$ de base + 3 \$ par tranche de 1 000 \$ du coût des travaux	
Agrandissement		
	300 \$ de base + 2 \$ par m ² selon la superficie brute totale des planchers	
PERMIS DE CONSTRUCTION (construction, transformation, agrandissement - élément d'architecture, bâtiment et construction accessoires)		
Abri d'auto		
	50 \$	
Garage		
	50 \$	
Remise		
	50 \$	
Piscine, spa et bain tourbillon hors-terre (avec ou sans abri)		
	50 \$	
Piscine, spa ou bassin extérieur creusé		
	50 \$	
Mur de soutènement		
	50 \$	
Muret		
	50 \$	
Escalier extérieur		
	50 \$	
Balcon, galerie, perron, porche, véranda, et caveau faisant corps avec le bâtiment principal		
	50 \$	
Bâtiment accessoire pour un usage résidentiel		
	50 \$	
Bâtiment accessoire pour un usage commercial / industriel / public	Construction / Agrandissement	50 \$ de base + 2 \$ par m ² selon la superficie brute totale des planchers
	Transformation	50 \$ de base + 2 \$ par tranche de 1 000.00 \$ du coût des travaux.
Bâtiment accessoire pour un usage agricole		
	50 \$ de base + 2 \$ par tranche de 1 000 \$ du coût des travaux.	
Rampe d'accès ou autre construction visant l'accessibilité universelle d'un bâtiment résidentiel		
	Gratuit	
Autre construction accessoire		
	50 \$ de base + 3 \$ par tranche de 1 000 \$ du coût des travaux.	
PERMIS DE LOTISSEMENT		
Demande d'opération cadastrale		
- opération destinée à un usage résidentiel	100 \$ de base + le plus élevé entre 50 \$ par lot ou 0,12 \$ par m ²	
- opération destinée à un usage commercial	150 \$ de base + le plus élevé entre 50 \$ par lot ou 0,12 \$ par m ²	
- opération destinée à un usage industriel	200 \$ de base + le plus élevé entre 50 \$ par lot ou 0,12 \$ par m ²	
- opération destinée à un usage public	100 \$ de base + le plus élevé entre 50 \$ par lot ou 0,12 \$ par m ²	
- opération destinée à un usage agricole	100 \$ de base + 50 \$ par lot	
CERTIFICAT D'AUTORISATION		
Usage ou destination d'un immeuble		
- implantation d'un nouvel usage autre que résidentiel	50 \$	

Règlements de la Ville de Beloeil

6. URBANISME

SUJET	TARIF[*1] 2023
- ajout d'un usage additionnel à un usage résidentiel	50 \$
- changement d'usage ou de destination d'un immeuble ou d'un local	50 \$
Usage et activité temporaire	
- activité d'exposition et de vente d'œuvre artisanales, picturales ou graphiques sur le domaine public (avec place d'affaire sur le territoire de la Ville)	Gratuit
- activité d'exposition et de vente d'œuvre artisanales, picturales ou graphiques sur le domaine public (sans place d'affaire sur le territoire de la Ville)	500 \$
- Tout autre usage temporaire	100 \$
Construction, installation ou modification d'un bâtiment temporaire	100 \$
Démolition d'une construction (construction ou bâtiment principal)	100 \$
Déplacement d'une construction (construction ou bâtiment principal)	
- en tout ou en partie sur le même terrain	50 \$ [*2]
- déplacement ou transport d'un bâtiment principal sur un autre terrain	500 \$ [*2]
Excavation du sol	50 \$
Déplacement d'humus	50 \$
Plantation et abattage d'arbres	
- abattage d'arbre	50 \$ par demande [*3]
- coupe d'assainissement	50 \$
- renaturalisation d'un site	50 \$
Remblais ou déblais	50 \$
Construction, installation ou modification d'une affiche, d'une enseigne ou d'un panneau réclame	
- affichage pour un usage additionnel à l'habitation	50 \$
- tout autres projets d'affichage	150 \$ de base + 25 \$ par enseigne
Construction, installation ou modification d'un auvents	50 \$
Ouvrages dans les zones inondables ou zone de contraintes	
Ouvrages en milieux humide, sur les rives ou le littoral d'un cours d'eau	200 \$
Construction, installation ou modification d'une antennes de télécommunication et autres dispositifs semblables	250 \$
Construction, modification, réparation d'une entrée charretière	50 \$ [*4]
Construction, modification, réparation d'une éolienne domestique	50 \$
Aménagement de terrain sur un lot destiné à un usage autre que résidentiel	
- aménagement et modification d'une aire de stationnement	50 \$
- aménagement et modification d'une aire de chargement et déchargement	50 \$
- autres aménagement ou modification de l'aménagement de terrain	50 \$
Activité agricole	
- Nouvelle ou modification d'une exploitation agricole impliquant distance séparatrices, une unité d'élevage, un lieu d'entreposage ou d'épandage des engrais de la ferme	300 \$
Installation septique	
- mise en place ou modification de tout type de système	150 \$
- frais pour inspection et entretien d'un système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet (UV) conformément à la Loi sur la qualité de l'environnement	Coût réel des travaux selon le contrat de service en vigueur
- frais pour inspection et vidange d'une fosse septique conformément à la Loi sur la qualité de l'environnement	Coût réel des travaux selon le contrat de service en vigueur
Captage des eaux souterraines	50 \$
RENOUVELLEMENT DE PERMIS/CERTIFICAT	
Renouvellement d'un permis ou certificat	Tarif du permis initial
ATTESTATION	
Attestation d'usage	100 \$
DEMANDE SOUMISE À L'APPLICATION D'UN RÈGLEMENT À CARACTÈRE DISCRÉTIONNAIRE	
Demande d'avis préliminaire	100 \$
Demande soumise à l'approbation d'un plan d'implantation et	Gratuit
Demande de modification, initiée par le citoyen, d'une demande de PIIA ayant déjà fait l'objet de la délivrance d'un permis (classe d'usage H-1 et H-2)	75 \$
Demande de modification, initiée par le citoyen, d'une demande de PIIA ayant déjà fait l'objet de la délivrance d'un permis (classe d'usage H-3 et H-4)	150 \$
Demande de modification, initiée par le citoyen, d'une demande de PIIA ayant déjà été fait l'objet de la délivrance d'un permis (autres usages)	200 \$
Demande soumise à octroi d'une dérogation mineure - DM	600 \$
Demande soumise à l'autorisation d'un usage conditionnel - UC	600 \$
Demande soumise à l'autorisation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble - PPCMOI	2 000 \$
Demande soumise à l'approbation d'un plan d'aménagement d'ensemble - PAE	600 \$

Règlements de la Ville de Beloeil

6. URBANISME

SUJET	TARIF[*1] 2023	
AUTRES DEMANDES D'URBANISME		
Demande d'avis préliminaire	100 \$	
Demande de modification aux règlements d'urbanisme locaux - MRU	2 000 \$	
Demande de modification aux règlements d'urbanisme régionaux - MRU auxquels s'ajoutent les frais d'expertise externe	2 000 \$	
Demande d'exemption à l'obligation de fournir des cases de stationnement exigés par les règlements d'urbanisme	2 000 \$ par case manquante	
Demande de démolition d'un immeuble en vertu du règlement sur la démolition d'immeuble	400 \$	
LOCATION DE SALLE		
Location d'espace au Pavillon d'accueil du Vieux-Beloeil	4,53 \$ / pi ²	
AUTRES SERVICES		
Autorisation de branchement aux services municipaux (égout pluvial, égout sanitaire, aqueduc)	50 \$	
Inspection du branchement par le Service des travaux publics	125 \$ [*5]	
Certificat d'enregistrement annuel - Entrepreneur - Déneigement (allée et stationnement privé)	200 \$ par entrepreneur + 25 \$ par véhicule	
Permis pour vente à l'encan ou vente à l'enchère	50 \$	
Permis pour la garde de ruches en milieu urbain	Première demande de permis	50 \$
	Renouvellement annuel	25 \$
Certificat d'enregistrement annuel - entrepreneur - application de pesticides et engrais	100 \$	
Certificat d'enregistrement annuel - travaux arboricoles	100 \$	
Permis temporaire d'utilisation de pesticides	Gratuit	
<p>Note : Tous les tarifs sont non remboursables</p> <p>[*1] pour un projet nécessitant plus d'un permis ou certificats qui concernent des travaux non reliés entre eux, les tarifs pour chacun des permis et certificats doivent être cumulés.</p> <p>[*2] et, si exigé, le dépôt en garantie d'un montant estimé provisoirement suffisant en vue d'assurer la réparation du préjudice pouvant éventuellement être causé à la municipalité en raison de ce déplacement.</p> <p>[*3] le certificat d'autorisation pour l'abattage d'un frêne est sans frais.</p> <p>[*4] les travaux doivent obligatoirement être effectué par la Ville ou un entrepreneur mandaté par la Ville, auxquels s'ajoute le coût réel des travaux selon le contrat de service en vigueur.</p> <p>[*5] payable à l'émission du permis. La prise de rendez-vous doit être faite 48 heures avant les travaux, sans quoi des frais de 50 \$ s'ajoutent.</p>		